

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 11 mars 2015

sous la Présidence de Monsieur Cédric MILLIQUET

Préavis 04-2015 Conservation des ouvrages d'art - Phase 1
Crédit demandé CHF 605'000.00

Le Conseil communal de Pully

- vu le préavis municipal N° 04-2015 du 28 janvier 2015,
- vu le rapport de la commission désignée à cet effet,
- vu le préavis de la Commission des finances,

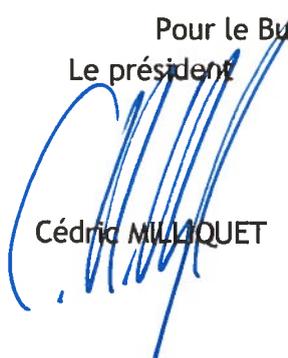
décide

1. d'approuver le suivi et l'entretien de ouvrages d'art de la Ville de Pully selon la stratégie décrite dans ce préavis ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 605'000.00 TTC destiné à couvrir à couvrir les frais nécessaires aux études et aux travaux à mener sur les 12 ouvrages d'art faisant l'objet de ce préavis ;
3. de prélever le montant de CHF 605'000.00 TTC sur les disponibilités de la bourse communale ;
4. d'autorise la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses par annuités égales sur une période de 30 ans au maximum, déduction faite d'une éventuelle subvention du Canton.

Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le président

La secrétaire


Cédric MILLIQUET




Jacqueline VALLOTTON

Pully, le 12 mars 2015